



## **COMMUNIQUE DE LA COORDINATION LESBIENNE EN FRANCE**

**Victoire sur la lesbophobie à Epinay sous Sénart.  
Trois mineurs, impliqués dans l'agression de deux jeunes femmes, sont reconnus coupables d'injures et d'agression physique "en raison de l'orientation sexuelle".**

Depuis décembre 2007, Priscilla et Cynthia faisaient l'objet de harcèlements lesbophobes de la part de jeunes dans une petite ville de l'Essonne.

Le 2 Juillet 2009, la situation s'est aggravée, les deux jeunes femmes furent victimes d'injures («Sales gouines » - «On ne veut pas de lesbiennes à Epinay sous Sénart »...) et de violences physiques. Elles eurent le courage de porter plainte.

**Les agresseurs : un adulte et trois mineurs sont aujourd'hui reconnus coupables.**

Le 15 septembre 2009, l'adulte du groupe comparait devant le Tribunal correctionnel d'Evry pour injures publiques "en raison de l'orientation sexuelle". Après avoir nié les faits, il reconnaissait, à l'audience, son implication dans cette agression.

Le 24 novembre, les trois mineurs comparaissent à leur tour devant le tribunal sans toutefois reconnaître les faits. Le juge pour enfant a rendu ses conclusions le 19 janvier dernier, les déclarant coupables.

**Justice a ainsi été rendue à Priscilla et Cynthia.**

Cette décision ouvre la voie à d'autres lesbiennes confrontées à des situations analogues, ce que soulignent les deux jeunes femmes.

Si le prix payé fut beaucoup de stress et d'angoisse, l'injustice dont elles ont été victimes a été reconnue par le tribunal et en cela, c'est une victoire. Elles ont eu la chance dans cette épreuve de bénéficier de l'appui de leurs parents et d'un nombre important d'amies/is.

Dans le quartier où Cynthia et Priscilla vivent maintenant, leur quotidien est devenu plus serein.

**...Mais pour la CLF la répression n'est pas la solution.**

Partie civile aux côtés des deux victimes dès le début de l'affaire, la Coordination Lesbienne a demandé 1 euro de dommages et intérêts et la mise en place d'actions pédagogiques pour les agresseurs.

Face à des jeunes qui estiment légitime de donner des leçons aux femmes, reprenant les préjugés sexistes et lesbophobes de la société, les mesures préconisées se révèlent souvent inopérantes. Aussi a-t-il semblé nécessaire à la CLF de proposer d'autres alternatives en engageant un travail de réflexion avec Contact IDF, une association de parents d'enfants gays et lesbiens. De cette rencontre est née une proposition pédagogique qui, soumise au juge pour enfants, a été validée et sera appliquée aux trois mineurs.

**La solidarité de la C.L.F. s'exprime par le soutien financier aux lesbiennes victimes de lesbophobie.**

Manifestation concrète de sa solidarité active, la CLF, associée à l'une de ses associations membres, CQFD/Fierté lesbienne, a supporté la plus grande partie des frais de justice des deux avocates, Elizabeth GRABLI et Caroline MECARY.

**La Coordination Lesbienne en France revendique le droit, pour les lesbiennes, de vivre visiblement et affirme qu'il n'y a pas de prix à payer pour le courage d'exister au grand jour.**

Pour la CLF Paris le 24 janvier 2010 : Marie Josèphe Devillers, Jocelyne Fildard, Catherine Morin Le Sec'h.

C.L.F. C/° C.Q.F.D.  
37 avenue Pasteur  
93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

[clf.info@yahoo.fr](mailto:clf.info@yahoo.fr)